

INFORMATIONS DE RENTREE 2023

CLASSES ELEMENTAIRES (CP AU CM2)

➤ 1. Structure de l'école :

- **Maternelles :**

- Petite Section : Mme FOINY Laëtitia
- Moyenne Section : Mme LEGAY Charlène
- Grande Section : Mme BIRLING Blandine

- **Cycle 2 :**

- CPA : Mme DEDEIRE Agnès à 80% + une suppléante le lundi
- CPB : Mme TAULEMESSE Elise
- CE1A : Mme CLOUP Florence
- CE1B : Mme VALETTE Peggy
- CE2A : Mme OBADIA Désirée
- CE2B : Mme VIDAL Muriel

- **Cycle 3 :**

- CM1A : Mme PANTALE Cécile
- CM1B : Mme ALVAREZ COCCHI Bérénice à 80% + une suppléante le jeudi
- CM1/CM2 : Mme MALZAC Elisabeth
- CM2A : Mme SOLER Maïlys
- CM2B : Mme JEACK Alicia à 50% + une suppléante le lundi et mardi

- **ASEM :**

- Mme AZZOPARDI Sylvie
- Mme BRENGUES Catherine
- Mme CARBONE Chantal
- Mme FIORINA Manon
- Mme JACOMO Romy
- Mme NAVARRO Stéphanie

- **Vie Scolaire :**

- Mme RONDA Florence

- **Secrétariat :**

- Mme FRANCESCHI Vanessa

- **Directrice :**

- Mme JOLY Tiphanie

➤ 2. Rentrée des classes :

Lundi 04 septembre 2023

8h45 CE2 – CM1 – CM2

9h30 CP – CE1

Le Chef d'établissement appelle les enfants regroupés dans la cour, afin de composer les classes.

Les parents sont invités à rester avec leur enfant pendant cet appel.

Les parents de l'APEL seront présents pour vous offrir un café de bienvenue.

Les entrées se font toujours par le portail du boulevard d'Angleterre. Les écoliers ne sont jamais autorisés à pénétrer dans l'établissement par l'entrée collège.

➤ 3. Horaires, ponctualité, assiduité

Horaires des classes

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

8h30 – 11h45 / 13h45 – 16h45

Ouverture et fermeture du portail :

Matin : 7h30 - 8h30

Midi : 11h45 jusqu'à 12h15

Après-midi : 13h15 - 13h45 & 16h40 jusqu'à 17h15

Après l'étude :

18h00 et fermeture du portail à 18h15 (18h le vendredi)

NB : le portail est fermé pendant les heures de classe. Vous pouvez entrer en vous présentant par l'accueil par le portail du collège, Rue Sainte Claire (face au N°18).

Mise en rang des classes élémentaires (CP au CM2) :

Dès que la sonnerie retentit, les élèves se mettent en rang et attendent dans le calme pour monter en classe avec leur enseignant.

Respect des horaires

Le respect des horaires contribue à l'éducation des enfants et à la bonne marche de l'établissement.

Les retards seront notés et sanctionnés s'ils ne sont pas justifiés par les parents, soit en restant un peu plus longtemps en classe, soit en venant le mercredi après-midi. Cela restera à l'appréciation de la directrice.

Les enfants en retard doivent se présenter au bureau de la directrice ou à la vie scolaire (avec leur carnet de liaison pour le cycle 3). Un ticket de retard devra être signé par les parents.

Absences

La présence à l'école est une obligation légale.

1- Les parents doivent signaler l'absence dès le matin par téléphone au 04 67 49 84 37 (laissez un message sur le répondeur) OU via école directe à Mme Ronda Florence en mettant l'enseignante en copie.

2- Les parents doivent justifier l'absence par écrit : billet d'absence dans le Carnet de liaison (fourni du CE2 au CM2), lettre et par un certificat médical si maladie contagieuse.

Règles de Vie Ecole

Le règlement sera lu en primaire et expliqué aux élèves. Il sera signé par chaque enfant et ses parents puis collé dans le cahier de texte ou le carnet de liaison.

Lorsqu'un enfant ne respecte pas le règlement, il est sanctionné en fonction de la faute commise.

En cas de non-respect du règlement de façon récurrente, il pourra être mis fin au contrat de scolarisation.

➤ 4. Sécurité

Entrée des parents dans l'établissement

Les parents sont autorisés à rentrer dans la cour de l'école ; **sans dépasser la ligne orange** afin de permettre une bonne surveillance des enfants.

- ✓ Restez à proximité du portail
- ✓ N'intervenez jamais auprès d'un enfant qui n'est pas le vôtre
- ✓ Ne gênez pas les enseignants pendant leur surveillance ou la mise en rang
- ✓ L'entrée dans l'école peut être soumise à un contrôle d'identité et du contenu des sacs

Sortie des élèves

Classes élémentaires : les enfants attendent dans la cour votre venue. Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul l'établissement, vous devez retourner avant le 25 août « l'autorisation de sortie » **à partir du CE2** et il lui sera délivré une carte de sortie. L'enfant ne pourra pas sortir seul sans présenter cette carte. Les **demandes de sorties exceptionnelles doivent être faites par écrit**. (Cycle 3 : à l'aide des tickets orange du carnet de liaison). L'enfant sera récupéré par la famille, soit en classe, soit à la vie scolaire, puis l'enseignante ou Mme RONDA vous remettra un ticket de sortie exceptionnelle que vous remettrez à l'accueil (salle 2106), Rue Sainte Claire (face au N°20). Un enfant ne peut en aucun cas effectuer seul une sortie exceptionnelle.

Pour le bon déroulement de la sortie, vous ne devez pas stagner dans la cour de récréation après avoir récupéré vos enfants.

Médicaments

Ils sont interdits dans l'enceinte de l'école et les enseignants ne sont pas habilités à donner des traitements. Pour toute situation particulière, contactez la directrice.

➤ 5. Comportement, tenue

Vêtements

Pensez à toujours mettre le nom de votre enfant sur ses vêtements.

Lorsqu'un vêtement est perdu, l'enfant doit le rechercher sur les porte-manteaux sous le préau ou, s'il ne le trouve pas, demander à la vie scolaire.

La tenue vestimentaire des enfants doit leur permettre d'effectuer toutes les activités scolaires et de jouer. Cette tenue doit être correcte, modeste, sans recherche d'effet.

A titre indicatif, ne seront pas acceptés : le short très court, la mini-jupe, le ventre découvert, toutes les tenues de plage, les chaussures ne permettant pas de courir (tongs, claquettes, chaussures à talon haut...), les décolletés trop plongeants, le maquillage, les tatouages. Les cheveux devront rester découverts mais attachés si besoin. Les piercings sont interdits. Les bijoux ne doivent présenter aucun danger et sont sous la responsabilité de celui (celle) qui les porte.

En tout état de cause, la directrice est seule juge pour accepter ou refuser une tenue. Les parents seront informés.

Jeux

Des ballons et des jeux sont prêtés aux enfants après la cantine.

Les chewing-gums, les bonbons, les sucettes, les téléphones portables, les consoles de jeux, les appareils audio, les balles rebondissantes, les canifs, le tabac et autres produits illicites ou dangereux sont interdits. Les cartes et autres jeux ne sont pas autorisés pendant les cours. D'une façon générale, les enfants doivent solliciter de leur enseignant l'autorisation d'amener à l'école tout objet inhabituel. Ces objets restent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'école ne sera pas tenue responsable des échanges ou des pertes de ces objets.

Les objets inadéquats seront confisqués et rendus aux parents.

➤ 6. Travail scolaire

Suivi scolaire

- 3 bulletins seront remis aux enfants pour signature par les parents et rendus à l'enseignant(e) pour constituer le livret scolaire.

Ces bulletins présentent les compétences évaluées et les notes obtenues lors des évaluations de la période précédente.

Ces bulletins seront également disponibles sur Ecole Directe (après remise aux élèves).

Les parents séparés : le parent n'ayant pas la garde de son enfant peut demander une copie de ces relevés de notes ou **le consulter sur « Ecole Directe - Parent »**.

➤ 7. Services

Etude surveillée en Primaire

Tous les jours scolaires de :

17h00 – 18h00 / fermeture du portail 18h15

17h00 – 17h45 / Vendredi : fermeture du portail à 18h

Vous veillerez à respecter scrupuleusement ces horaires.

Vous n'aurez plus la possibilité de récupérer votre enfant durant l'étude (pour une question de sécurité).

Votre enfant peut être inscrit au mois et cela figurera sur les relevés de frais de scolarité.

Vous pouvez mettre votre enfant de façon occasionnelle, il vous faudra **payer le matin l'étude auprès de Mme RONDA Florence ou via école directe.**



Portable (temps de cantine et garderie)

06 43 73 45 47

Tarifs: 250 euros pour l'année (forfait, dans le relevé de frais)
Ou 7 euros la séance (si présence occasionnelle)

Modalités de règlement pour les présences occasionnelles :

- **Chèque à l'ordre « OGESCA PICLS » et noter au dos le nom, classe de l'enfant.**
- **Espèces (un reçu vous sera délivré)**
- **CB sur ECOLE DIRECTE**

Il vous appartient de vérifier si la totalité du travail a pu être effectuée à l'étude et si les leçons sont sues.

Livres et Fournitures

- Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves et doivent en prendre soin. Ils devront impérativement être recouverts. Une caution de 25€ sera facturée à partir du CE1. Elle est remboursable en fin de 3^{ème} sur demande écrite des parents.
- Les fichiers et autres documents fournis vous seront facturés : lecture, math, anglais et livre de lecture CP.
- La liste de fournitures que vous devez acquérir est jointe à ce courrier.

Fonctionnement de la Cantine :

-Les frais de demi-pension comprennent le repas, le goûter de l'après-midi et la surveillance dans la salle de cantine. Le tarif est calculé en fonction du nombre de jours de classe (6,90€).

- Pour les repas occasionnels, vous devez réserver le repas sur école directe avant 8h00, ainsi que sur les listes affichées dans la salle d'accueil et régler soit :

- **Chèque à l'ordre « OGESCA PIC » et noter au dos le nom, classe de l'élève**
- **Espèces (un reçu vous sera délivré)**
- **CB sur ECOLE DIRECTE**

Les repas doivent impérativement être payés à l'avance (71,50€ les 10 repas).

Toute inscription sur Ecole Directe doit se faire avant 8H00. Aucun changement ne pourra être pris en compte au-delà de cet horaire.

Pour les repas occasionnels, votre enfant devra signaler à son enseignant, en début de journée, qu'il va manger à la cantine.

➤ 8. Pastorale

Tous les enfants de l'école participent, une heure par semaine, à des séances de culture chrétienne (connaissance des textes bibliques, travail de compréhension de ces textes). Tous participent également à des célébrations qui rythment notre année scolaire (rentrée, Fête de l'Immaculée, Noël, Semaine Sainte, fin d'année). Tous ces temps sont vécus dans le respect des croyances de chacun.

A partir du CE2, les enfants qui le souhaitent peuvent rejoindre les activités de catéchèse qui se déroulent hors temps scolaire (soit pendant la pause méridienne soit le soir après la classe) pour préparer leur 1^{ère} communion (2 ans de préparation) ou le baptême.

➤ 9. Tarifs de l'école élémentaire 2023/2024

Droits d'inscription	155€
Contribution familles	800€
Transports à partir du CP	80€
Caution Livres à partir du CE1	25€
Cantine + Goûter	
• Le repas si ½ pension	6.90€
• Le repas si occasionnel	7,15€

➤ 10. Informations

Affichage :

Les informations, les menus de la semaine se trouvent sur le panneau d'affichage vitré à côté du portail.

Courriel / Ecole Directe :

Des informations sont diffusées par mail ou Ecole Directe directement aux parents (**pour tout changement penser à renseigner vos adresses mail au secrétariat**).

Vie Scolaire Ecole : Pour toutes absences contacter la vie scolaire au 04-67-49-84-37 ou par message sur Ecole Directe à Mme RONDA

Cartable :

Certaines circulaires, nécessitant une signature, sont confiées aux enfants.

Carnet de liaison :

Les enfants des classes du cycle 3 recevront à la rentrée un carnet de liaison qu'ils devront conserver en permanence dans leur cartable.

Il sera utilisé pour écrire des informations, justifier les absences, les retards, demander des autorisations d'absence.

Il devra être vu et signé par les parents de façon systématique.

Pour les CP et CE1, ces informations circuleront par les cahiers de texte.

Photographie

Les élèves du primaire seront photographiés le mardi 12 septembre 2023.

➤ 11. Dates de réunions de classe à 17h :

- Mardi 12 septembre : CE1-CE2
- Vendredi 15 septembre : MATERNELLES
- Mardi 19 septembre : CM1-CM2
- Jeudi 21 septembre : CP

➤ 12. Dates des messes des familles :

Matinée de Rentrée du caté à Fonséranes : dimanche 17 septembre de 9h30 à 10h30, puis messe à 11h à la cathédrale.

Baptêmes et 1ères Communions : dimanche 26 mai 2024 Eglise de la Madeleine

➤ 13. Quelques dates diverses :

- Fête de l'Immaculée : vendredi 8 décembre
- Marché de Noël : vendredi 15 décembre
- Carnaval : vendredi 09 février
- Atout Pic : date communiquée à la rentrée
- JOURNEE PEDAGOGIQUE (pas d'accueil d'élèves) : vendredi 22 décembre

➤ **14. Calendrier scolaire :**

La date des vacances d'été 2024 est susceptible d'être avancée.

Rentrée Scolaire 2023/2024	4 septembre 2023 (la rentrée des enseignants est le 1 septembre 2023)
Vacances TOUSSAINT 2023	21 octobre 2023 - 6 novembre 2023
Vacances NOËL 2023	23 décembre 2023 - 8 janvier 2024
Vacances HIVER 2024	10 février 2024 - 26 février 2024
Vacances PRINTEMPS / PÂQUES 2024	6 avril 2024 - 22 avril 2024
Pont ASCENSION 2024	8 mai 2024 - 13 mai 2024
Vacances ÉTÉ 2024	6 juillet 2024 - 2 septembre 2024

T. JOLY
Chef d'établissement